ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 38537

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la lutte contre le sida. L'association des élus locaux contre le sida a demandé au Premier ministre que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, cette pandémie ne fait que s'aggraver d'année en année. Aujourd'hui, on estime à plus de 40 millions le nombre de personnes atteintes par ce virus dans le monde, près de 150 000 en France. Aussi, elle lui demande s'il entend soutenir la démarche de cette association de faire de la lutte contre le sida une grande cause nationale en 2005, ce qui aiderait incontestablement les associations dans leur combat pour sensibiliser, de nouveau, nos concitoyens à cette cause et faire de la prévention une priorité pour tous.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH/sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida, et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005 a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH/sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans de cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit notamment par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH/sida et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38537
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3266

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE38537

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6913